

Mai 2025

Ligue d'Athlétisme Régionale du Grand-Est
Maison Régionale des Sports de Lorraine
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
03.83.18.87.77
<http://large.athle.fr/>



LA LETTRE JURIDIQUE DE LA Ligue d'Athlétisme du Grand-Est

**Actualités juridico-sportives à destination des
acteurs de l'athlétisme au sein de notre Ligue.**



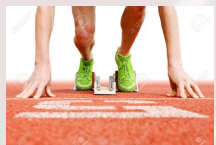
SOMMAIRE



- **Les infos juridiques** : Désignation de référents Ethique régionaux



- **Information fiscalité** : Barème fiscal des indemnités kilométriques pour les bénévoles



- **LES INFOS ATHLE:** Pensez à inscrire vos clubs aux opérations de rentrée organisées par la FFA



LES INFOS JURIDIQUES: Désignation de référents Ethique régionaux

Le nouveau Comité d'éthique et de déontologie (CED) de la FFA a initié la désignation de référents Ethique régionaux avec le soutien des ligues.

Quel est le rôle de ces référents éthiques?

Ces référents constituent un relais essentiel du CED sur leur territoire, assurant :

- L'application locale de la politique en matière d'éthique et de déontologie de la FFA ;
- La remontée des signalements et/ou situations préoccupantes ;
- Une meilleure communication des actions du CED ;
- Un suivi de proximité, réactif et plus adapté aux réalités régionales, notamment en cas de conflits interpersonnels.

Les référents éthiques peuvent donc être amenés à:

- Relayer lorsque nécessaire, les signalements au niveau national
- Contribuer à la diffusion d'une culture éthique et à la sensibilisation des clubs et acteurs locaux
- Assurer, si besoin et sur mandat du CED, des missions de médiation au niveau régional, dans un esprit d'écoute, de prévention et d'apaisement des conflits, en dehors de tout cadre disciplinaire.

Qui est le référent Ethique pour la Ligue régionale du Grand-Est?

Axelle PICARD que vous pouvez contacter pour toute problématique:
apicard@athlelarge.fr / 03.83.18.87.79



Information financière: Barème fiscal des indemnités kilométriques pour les bénévoles

Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 5 000 km	Distance (d) de 5 001 km à 20 000 km	Distance (d) au-delà de 20 000 km
3 CV et moins	$d \times 0,529$	$(d \times 0,316) + 1\,065$	$d \times 0,370$
4 CV	$d \times 0,606$	$(d \times 0,340) + 1\,330$	$d \times 0,407$
5 CV	$d \times 0,636$	$(d \times 0,357) + 1\,395$	$d \times 0,427$
6 CV	$d \times 0,665$	$(d \times 0,374) + 1\,457$	$d \times 0,447$
7 CV et plus	$d \times 0,697$	$(d \times 0,394) + 1\,515$	$d \times 0,470$

Exemple: un bénévole a réalisé 350km avec sa voiture de 6CV dans l'année pour se rendre à des compétitions organisées par son club pour participer à l'organisation. S'il peut prétendre à une indemnisation de son club et qu'il refuse pour en faire don à l'association alors il recevra un Cerfa. Le calcul sera fait ainsi:
 $350 \times 0,665 = 232,75\text{€}$. De cette somme, 66% pourront être déduits soit 156€.

Comme chaque année, l'administration fiscale a confirmé le barème fiscal des indemnités kilométriques.

Celui-ci s'adresse aux **bénévoles ayant réalisé des déplacements pour le compte de leurs associations.**

Lorsque ces bénévoles agissent pour le compte de l'association et qu'ils ont la possibilité de se faire rembourser leurs frais de déplacement (*souvent via circulaire financière du club*) alors ces bénévoles peuvent refuser le remboursement et en faire don à l'association.

Dans ce cadre, l'association peut alors remettre un Cerfa au bénévole lui permettant de déduire une partie de ce don de son impôt sur le revenu (66%).



LES INFOS ATHLE: Pensez à inscrire vos clubs aux opérations de rentrée organisées par la FFA

Comme chaque année, la FFA renouvelle ses opérations nationales de rentrée (Run 2 K Challenge, Kinder Joy of Moving Athletics Day, Journée Nationale de la Marche Nordique) qui auront lieu entre le **6 septembre et le 5 octobre 2025**.

Vous pouvez inscrire votre club en cliquant sur ce lien: [Opérations Nationales FFA - Inscriptions | Fédération Française d'Athlétisme](#)

Attention: Inscriptions à effectuer **jusqu'au 15 juin 2025**.

En juillet, vous pourrez ainsi recevoir:

- Un plan de communication et promotion
- Un pack d'organisation
- Des goodies à offrir à vos participants

SOURCES

Ce document a été établi en l'état de la législation et de la jurisprudence actuelles. Sachant que des revirements de jurisprudence sont toujours possibles et que la législation peut évoluer, les informations issues de ces documents ont un caractère informatif. La Ligue ne saurait être tenue responsable de l'utilisation de ces informations.

- <https://www.athle.fr/>
- [Ethique & Intégrité - Prévenir et s'informer | Fédération Française d'Athlétisme](#)

Axelle PICARD

Titulaire du Master 2 Professions juridiques du Sport de l'Université de Bourgogne

Juriste au sein de la LARGE

Contact: apicard@athlelarge.fr